



Monsieur Bruno Le Maire  
Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance  
139 Rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

Paris, le 29 septembre 2020

Cc : Monsieur Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation  
Madame Annick Girardin, Ministre de la Mer  
Monsieur Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne  
Monsieur Philippe Mahé, Préfet du Finistère  
Madame Nathalie Sarrabezolles, Présidente du Conseil départemental du Finistère  
Monsieur Marc Bigot, Maire de la ville de Concarneau

**Objet : Demande d'accès aux documents administratifs relatifs au navire *Scombrus* et à son inauguration**

Monsieur le Ministre,

L'association BLOOM œuvre pour préserver la santé de l'océan et les équilibres socio-économiques qui en dépendent. Dans ce cadre, l'un des sujets sur lesquels nous nous mobilisons concerne la pêche industrielle et les subventions publiques dont ce type d'activités bénéficie.

Le 25 septembre 2020 au port de Concarneau a été inauguré le navire baptisé *Scombrus* détenu par la société France Pélagique. La tenue de cet événement ayant impliqué le déploiement de moyens humains, logistiques et matériels d'envergure, BLOOM souhaite connaître avec précision la charge financière que cette opération a représentée pour les pouvoirs publics français.

Ce faisant, nous sollicitons par la présente l'accès aux documents produits ou reçus par votre administration concernant :

- 1) Les subventions allouées à France Pélagique pour la construction du *Scombrus* ou pour toute autre opération associée à ce navire ;
- 2) Les dépenses publiques consenties à l'occasion de son inauguration le 25 septembre à Concarneau, y compris celles afférentes à son amarrage et sa surveillance du 23 au 27 septembre 2020 ;
- 3) Le cas échéant, les documents administratifs portant sur les moyens humains et logistiques mobilisés dans le cadre de cette manifestation ainsi que leur chiffrage.

Dans le cas où vous ne disposeriez pas de tels documents, nous vous saurions gré de bien vouloir nous diriger vers la ou les administration(s) compétente(s) comme le prévoit l'article L311-2 du *Code des relations entre le public et l'administration*.

Dans l'attente de votre réponse et nous tenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer Monsieur le Ministre, l'expression de nos sincères salutations.

Sabine Rosset,  
Directrice de BLOOM